



Commune de Rully
5 Place de la Mairie
71150 RULLY

ARRÊTÉ DU MAIRE V91/2025

Portant sur l'interdiction de la circulation

Vu le Code de la Sécurité Intérieure,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande en date du 03.10.2025 de M.CLAIR Nicolas, entreprise EUROVIA BFC, concernant des travaux de voirie route de Mercurey – 71150 RULLY.
Considérant que les travaux empiètent temporairement sur la chaussée, route de Mercurey – 71150 RULLY

ARRÊTE

Article 1 : Les travaux auront lieu à partir du mercredi 8 octobre 2025 pendant 13 jours.

Article 2 : La route de Mercurey - 71150 RULLY sera interdite à la circulation durant cette période.

Article 3 : Il sera interdit de stationner à cet emplacement pour toute la durée des travaux.

Article 4 : Les panneaux indiquant ces interdictions seront mis en place par le pétitionnaire.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché de manière visible au droit du chantier avant et pendant toute la durée de l'exécution du chantier.

Article 6 : Madame le Maire, la Gendarmerie Nationale et le pétitionnaire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Fait à RULLY
Le 03 octobre 2025

Le Maire
Sylvie TRAPON



Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Dijon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.